

Partir en Livre

Le CNL lance la 3^e édition de son dispositif de résidences d'auteurs en centres de loisirs et colonies de vacances

Le projet de résidences en centres de loisirs et colonies de vacances, initié en juillet 2021 par le Centre national du livre (CNL), en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, sera reconduit pour la troisième édition consécutive à l'occasion de la prochaine édition de Partir en livre, le festival national du livre pour la jeunesse (22 juin – 23 juillet 2023).

Après un bilan 2022 très enthousiasmant, le Centre national du livre prévoit de rémunérer 50 auteurs accueillis en résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances à l'été 2023, grâce à la mobilisation de l'UNAT, de la Ligue de l'Enseignement, et des Francas.

Ces résidences, qui seront proposées de juillet à août 2023, s'inscrivent dans la programmation de la manifestation nationale *Partir en Livre* dont l'objectif premier est de donner aux enfants et aux adolescents le goût de la lecture et d'en faciliter l'accès à tous. A cette fin, ce dispositif de résidence associe un temps de création pour l'auteur et un temps de médiation (6 rencontres proposées pendant 1 à 3 semaines) pouvant prendre la forme d'ateliers d'écriture, d'illustration, de lecture et de jeux littéraires... Ces résidences donnent ainsi l'opportunité aux enfants et aux jeunes de rencontrer des auteurs contemporains et de découvrir leurs œuvres et leur processus de création.

La *Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse*, dans le prolongement de ses missions d'action culturelle, de conseil et de formation et grâce à cette première expérience de terrain effectuée en 2021, assurera l'accompagnement indispensable aux écrivains et aux illustrateurs pour gérer au mieux ce dispositif particulier de résidence.

Des **webinaires d'information et de formation** seront organisés de février à juillet afin de préparer la venue des auteurs dans leur structure d'accueil.

Le **dispositif est ouvert à tous**, adhérents ou non-adhérents de la Charte. Un comité constitué notamment de représentants du CNL et des fédérations d'éducation populaire aura la charge de la sélection finale.

Le **CNL attribuera une bourse de 2000 € bruts** à tous les auteurs qui seront retenus suite au dépôt de leurs dossiers sur le site du CNL.

Les auteurs intéressés par le dispositif peuvent renseigner un formulaire de pré-inscription accessible en cliquant : [ici](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 janvier 2023

Une fois pré-inscrit, si le comité a identifié une résidence susceptible de convenir à l'auteur et à la structure d'accueil, l'auteur sera recontacté avant le 22 avril pour confirmer ses disponibilités et finaliser son inscription.

***** Une première réunion d'information sera organisée par le CNL le 3 février 2022 à 14h30 *****